



Préfète D' ILLE-ET-VILAINE
d' Ille-et-Vilaine

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Liberté
Égalité
Fraternité

Publicité des demandes d'autorisation d'exploiter pour mise en valeur agricole enregistrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d' Ille-et-Vilaine

du 10/10/2023 au 10/06/2024

Conformément aux articles R331-4 et D331-4-1 du code rural et de la pêche maritime, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d' Ille-et-Vilaine publie les demandes d'autorisations d'exploiter enregistrées ci-dessous :

Références cadastrales	parcelle	Superficie	Propriétaires ou Mandataires	Demandeur	Cédant	N°Dossier	Date d'enregistrement de la demande	Date limite de dépôt des demandes concurrentes (dossier complet)
TINTENIAC	ZL103	0,2904 ha	GAUTIER/GERARD RAYMOND PIERRICK 35270 COMBOURG	SCEA DE KERDEUNE 35190 TINTENIAC	EARL PRESCHOUX 35190 TINTENIAC	C35230352	20/04/23	10/06/24
TINTENIAC	ZL114	1,5403 ha	DOREL/MARIE ANNE PIERRETTE MARGUERITE 35190 TINTENIAC - PRESCHOUX/LOUIS MARC RENE LEON 35190 TINTENIAC	SCEA DE KERDEUNE 35190 TINTENIAC	EARL PRESCHOUX 35190 TINTENIAC	C35230352	20/04/23	10/06/24
TINTENIAC	ZL32	1,4200 ha	DOREL/MARIE ANNE PIERRETTE MARGUERITE 35190 TINTENIAC - PRESCHOUX/LOUIS MARC RENE LEON 35190 TINTENIAC	SCEA DE KERDEUNE 35190 TINTENIAC	EARL PRESCHOUX 35190 TINTENIAC	C35230352	20/04/23	10/06/24
TINTENIAC	ZL34J - ZL34K - ZL104J - ZL104K - ZL108 - ZL110J - ZL110K	14,0614 ha	DOREL/MARIE ANNE PIERRETTE MARGUERITE 35190 TINTENIAC - PRESCHOUX/LOUIS MARC RENE LEON 35190 TINTENIAC	SCEA DE KERDEUNE 35190 TINTENIAC	EARL PRESCHOUX 35190 TINTENIAC	C35230352	20/04/23	10/06/24
TINTENIAC	ZL56J - ZL56K	1,1062 ha	DOREL/MARIE ANNE PIERRETTE MARGUERITE 35190 TINTENIAC - DOREL/MARIE ANNE PIERRETTE MARGUERITE 35190 TINTENIAC - PRESCHOUX/LOUIS MARC RENE LEON 35190 TINTENIAC	SCEA DE KERDEUNE 35190 TINTENIAC	EARL PRESCHOUX 35190 TINTENIAC	C35230352	20/04/23	10/06/24

Les personnes intéressées ont jusqu'à la date limite de dépôt indiquée dans le tableau ci-dessus pour déposer une demande d'autorisation d'exploiter sur les parcelles concernées, auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d' Ille-et-Vilaine.